

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

2024- 16
Objet de la
délibération :

Tarifs de la garderie et
de l'atelier du
mercredi

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe,
MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis,
STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François,
DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien,
FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

La commission « Ecole », a émis un avis favorable pour modifier les tarifs de la
garderie et l'atelier du mercredi matin et après midi et de la journée complète.

Garderie : tarifs au 1er février 2012

	0<QF<355	356<QF<617	618<QF<750	QF>751
Matin et soir	2.70€	2.75€	2.80€	2.85€
Matin ou soir	2,05€	2,10€	2,15€	2.20€

tarifs au 1er septembre 2024

	0<QF<355	356<QF<617	618<QF<750	QF>751
Matin et soir	4,85€	4,90€	4,95€	5,00€
Matin ou soir	2,85€	2,90€	2,95€	3,00€



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

2024- 16

Objet de la
délibération :

Tarifs de la garderie et
de l'atelier du
mercredi

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

Atelier du mercredi : tarif au 1er septembre 2018

	0<QF<355	356<QF<617	618<QF<750	QF>751
Matin	4.85€	4.90€	4.95€	5€
Après-midi	4.85€	4.90€	4.95€	5€
Journée hors repas	9.70€	9.80€	9.90€	10€

tarif au 1er septembre 2024

	0<QF<355	356<QF<617	618<QF<750	QF>751
Matin	5,85€	5,90€	5,95€	6,00€
Après-midi	5,85€	5,90€	5,95€	6,00€
Journée hors repas	11,70€	11,80€	11,90€	12,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus, de la garderie et de l'atelier du mercredi qui entrerons en vigueur à compter du 1er septembre 2024.

REÇU LE 08 AVR. 2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.